



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maternités

Question écrite n° 70765

Texte de la question

M. Yves Foulon appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'« initiative hôpital ami des bébés » (IHAB), programme international centré sur les besoins des nouveau-nés qui a été lancé en 1991 par l'OMS et l'UNICEF. Fin 2013, 20 services français étaient déjà labellisés « Amis des Bébé », parmi lesquels la maternité du CH d'Arcachon. De plus en plus d'équipes s'engagent dans la démarche de labellisation. Elles étaient 26 en janvier 2013 et sont 36 en janvier 2014 aussi bien dans le secteur public que le secteur privé. Dans plus de la moitié des établissements de type 2 ou 3, le service de néonatalogie participe à cette démarche qualité. L'augmentation rapide du nombre d'établissements montre bien l'intérêt croissant des équipes et des familles pour la démarche IHAB. Cela représente 7,47 % des naissances en France engagées vers le label (soit 61 470 naissances/an). Fin 2011, on comptait environ 650 établissements labellisés dans 17 pays d'Europe. Alors que la quasi-totalité des maternités en Suède et en Norvège ont obtenu le label « Amis des bébés », il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement afin de mieux faire connaître ce label dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Yves Foulon](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70765

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10141

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)